

OPINION

A qui profite le crime ?

■ Mon intervention, dans ces pages⁽¹⁾, au sujet de l'incapacité de parler des privilèges de profs avec franchise, a fait réagir.

Eloy Romero-Muñoz

Chargé de recherche (Haute Ecole Francisco Ferrer).

On pouvait s'attendre à quelques réactions épidermiques à cette affirmation, réactions qui, au final, ne font que confirmer le propos. Par contre, d'autres commentaires plus pondérés incitent à la réflexion.

Certains lecteurs ont épinglé le terme "*privilèges de profs*". L'argument avancé est que ces petits avantages de la fonction sont en réalité des mesures de compensation pour des injustices profondes vécues par les enseignants tant au quotidien que sur la durée. La nomination serait une juste récompense à la précarité de l'entrée dans le métier tout comme le régime de travail plus accommodant viendrait en contrepois tant des préparations et corrections à domicile que de la pénibilité du métier. Logique imparable. Ou pas.

Ne serait-il pas plus simple de régler les problèmes à la source plutôt que de chercher à compenser des injustices comme le manque de considération pour l'enseignant débutant par d'autres injustices comme la nomination, ce statut d'un autre temps ?

Une des mesures du Pacte d'excellence consiste à segmenter la carrière de l'enseignant en 3 étapes : débutant/confirmé/expérimenté. Et s'il s'agissait là d'une opportunité de repenser le métier "avec franchise, détachement et objectivité" ?

Un enseignant débutant souffre de

la précarité induite par l'entrée dans le métier. Son quotidien est rendu difficile par une succession de bouts d'horaires ici et là avec, à chaque entrée en fonction, une masse de documents à fournir alors même que les traitements viennent tous du même pot : la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pourrions mettre sur pied un programme centralisé pour faciliter cette étape avec, à la clé, un traitement fixe à l'année assorti cependant d'une obligation de rester disponible pour des remplacements dans une zone géographique définie. La plateforme de centralisation des profils d'enseignants Primoweb pourrait être adaptée à cet effet. On pourrait même imaginer que cette étape soit intégrée dans la formation initiale allongée des enseignants dont le programme n'a pas encore été finalisé.

La revalorisation des enseignants débutants impliquerait inévitablement de revoir le statut des enseignants "confirmés" et "expérimentés", essentiellement en ce qui concerne la nomination. Tout d'abord, la nomination induit des situations aberrantes avec des postes "bloqués" en cas de détachement ou de retour temporaire dans le privé, des postes qui ne sont donc que virtuellement vacants.

Le cloisonnement des réseaux d'enseignement implique également que les conditions de nominations de-

meurent kafkaïennes avec, au final, une importance toute relative accordée à l'âge, à l'expérience, ou à la compétence. Est-il normal que des enseignants soient constamment sur la sellette alors qu'une nomination dispensera d'autres de toute obligation de résultat voire même de moyen ? La nomination est-elle la meilleure manière de mobiliser un enseignant sur le long terme ? On peut en douter.

Fondamentalement, la chronique de départ annonçait pompeusement "la fin des tabous sur le métier de prof" alors qu'elle visait modestement à nommer des situations problématiques et à poser la question un brin rhétorique : à qui profite le crime ? En effet, les dysfonctionnements dont il était question ne font pas réellement débat même s'il était un peu péremptoire d'incriminer les directions plus que les autres acteurs du système. Mea culpa.

Deux questions demeurent. Si l'on connaît les problèmes et que l'on sait que ces situations ne profitent à personne, alors pourquoi perdurent-elles ? Plus fondamentalement, à quoi bon repenser notre enseignement de fond en comble comme on le fait actuellement si nous sommes incapables de dire à un enseignant en juin ce qu'il fera en septembre ?

→ (1) "La fin des tabous sur le métier de prof", "La Libre", lundi 4/9/2017.